

**M<sup>E</sup> ALAIN BENSOUSSAN,**  
 avocat à la cour d'appel de Paris  
 et spécialiste en droit  
 de l'informatique,  
 vous informe  
 de vos droits.

## Cyberharcèlement des mineurs : attention danger

### L'AVIS de notre avocat

Dernier-né des usages répréhensibles d'Internet, le cyberharcèlement (ou *cyberbullying*) fait des ravages chez les enfants, en passe d'être les premières victimes. Ce phénomène tend, en effet, à devenir une des formes les plus courantes de la violence scolaire entre élèves. Internet est une fenêtre ouverte sur le monde avec tout ce qui peut enrichir l'éducation, mais également tout ce qui peut perturber les mineurs : insultes anonymes par SMS, fausses rumeurs, photos humiliantes sur les réseaux sociaux, messages haineux, chantage, etc. Il existe plusieurs armes juridiques pour y mettre fin. Subir, de manière répétée, des moqueries, critiques, insultes ou attaques de la part d'un ou de plusieurs autres élèves constitue des faits qui peuvent recevoir diverses qualifications pénales comme violences verbales, physiques, bizutage, menaces, diffamations, etc. et peuvent, à ce titre, faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du commissariat. Les services de police disposent d'unités spécialisées dans la cybercriminalité qui peuvent intervenir pour retrouver l'identité du harceleur via les opérateurs de télécommunications ou les fournisseurs d'accès à Internet. Par ailleurs, le respect à la vie privée est un droit inscrit à l'article 9 du Code civil qui permet aux juges d'intervenir en référé s'il y a urgence.

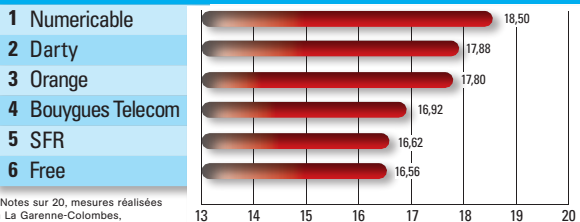
### Baromètre

### INTERNET

En partenariat avec



#### CLASSEMENT DES FAI - DU 21 AU 27/04/2011 \*



### L'ANALYSE

La tendance constatée sur les performances de l'accès à Internet est à la baisse cette semaine. En cause, un temps de chargement des pages Web qui se dégrade assez nettement pour l'ensemble des offres évaluées. Cette dégradation est encore plus marquée pour les deux offres de SFR testées en région parisienne et à Marseille. Celui-ci a, par ailleurs, été pénalisé par un blocage d'équipement qui a nécessité son redémarrage électrique afin d'être à nouveau opérationnel.